



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

N°2024-07

Séance du 14 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le quatorze mars, à vingt heures trente, les Membres du Conseil Municipal de la commune d'Etainhus, légalement convoqués se sont réunis à la Mairie d'Etainhus, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Rémi MALO, le Maire,

Etaient présents : Rémi MALO, Dominique CAPRON, Nadège FRANCOIS, Jean-Pierre BANCTEL, Didier SANSON, Maryvonne QUEMION, Maryline MAUPAIX, Sophie COMONT, Cyrille GUILLEMARD, Bérénice GAND, Caroline TOUTAIN, Julien MERVILLE, Fabien LEROY et Lucie GOULET, formant la majorité des membres en exercice,

Absente excusée : Véronique MOREL (pouvoir Dominique CAPRON)

Secrétaire de séance : Cyrille GUILLEMARD

NOMBRE DE MEMBRES
En exercice : 15
Présents : 14
Absent(s) : 1
Pouvoir(s) : 1
Nombre de suffrages exprimés :
Pour : 15
Contre : 0
Abstention(s) : 0

DELIBERATION PORTANT CREATION ET SUPPRESSION D'UN EMPLOI PERMANENT

Date de convocation
06/03/2024

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-217602507-20240314-2024-07-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 04/04/2024

Publication : 16/04/2024

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal que conformément à l'article L.313-1 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité et établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité.

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire, à compter du 1^{er} avril 2024, en raison des tâches à effectuer en espaces verts de supprimer un emploi permanent sur le grade agent de maîtrise relevant de la catégorie C et de créer en un emploi permanent relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet d'agent de maîtrise principal.

Cet emploi doit être pourvu par un fonctionnaire.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal décide :

- De supprimer un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet pour les missions espaces verts à compter du 1^{er} avril 2024,
- De créer un emploi permanent sur le grade d'agent de maîtrise principal relevant de la catégorie hiérarchique C pour effectuer les missions espaces verts à temps complet à compter du 1^{er} avril 2024.
- La dépense correspondante à la création de poste sera inscrite au chapitre 012 article 6411 au budget primitif 2024.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour Copie Certifiée Conforme,

Le Maire,



Rémi MALO